



# Vivre à **CONFLANS**

Bulletin d'informations municipales

Décembre 2023 | N°24

**Foire aux questions : la taxe foncière**  
**Végétalisation de la maternelle Jacques Prévert**  
**Rétrospective du festival Nature & Environnement**





L'année 2023 s'achève et c'est toujours avec le même plaisir que je vous souhaite, en ce mois de décembre 2023, de passer des fêtes de fin d'année dans la joie et le bonheur familial. Que ces moments puissent être pour toutes et tous un temps de paix et de retrouvailles.

Que cette période soit un moment également de solidarité, une période pendant laquelle nous penserons à celles et ceux, proches ou lointains, qui traversent des épreuves parfois dramatiques.

Que cette période soit un moment pour nous de cultiver de manière encore plus forte le « vivre ensemble » à l'écoute des autres, dans la tolérance et le respect de chacun.

Nous aurons aussi l'occasion de nous retrouver tous ensemble vendredi 5 janvier 2024, dans notre Espace de Loisirs du Pâquis, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil municipal à la population.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite une excellente fin d'année 2023.

*Alain LEMEY*

## Budget participatif

**Contribuez au budget participatif 2024 de Conflans !** Une initiative qui donne à chacun d'entre vous une voix active dans le façonnement de notre commune.

**Le budget participatif est un processus inclusif où vous pouvez proposer des idées qui vous tiennent à cœur. Que ce soit pour améliorer les espaces publics, promouvoir la durabilité environnementale, ou soutenir des initiatives sociales, ce dernier offre une opportunité unique de mieux répondre aux besoins de chacun.**

**Nous vous invitons donc, dès le 2 janvier 2024, à remplir le flyer distribué avec ce bulletin municipal pour soumettre vos projets. Puis, de le déposer dans l'urne située à l'accueil de la mairie avant le 24 février 2024.**

Tous les projets retenus seront ensuite soumis à **un vote de la population** (le bulletin de vote sera inclus dans le prochain Vivre à Conflans) entre **le 15 avril et le 11 mai 2024.**

La réalisation des projets sera faite par les services municipaux en concertation avec leurs porteurs, à partir du dernier trimestre 2024 et pourra déborder sur 2025 si leur réalisation le nécessite.



## Végétalisation de l'école Jacques Prévert

En juillet, se sont déroulés les travaux pour **végétaliser et désimperméabiliser la cour de la maternelle Jacques Prévert**. En effet, face au réchauffement climatique, la ville a décidé d'améliorer le cadre de vie des enfants avec une école plus verte !

Tout cela a commencé avec le remplacement du macadam classique de l'établissement par un revêtement **entièrement perméable**. Ce dernier a pour objectif de renvoyer **les rayons du soleil (de part sa couleur vive)** et **d'éviter la saturation en eau des sols grâce à sa propriété drainante**.

De plus, ce nouveau chemin relie désormais l'école à la cour de récréation, empêchant ainsi les enfants de se salir pendant leurs déplacements.



*L'école pendant les travaux*

L'autre objectif des travaux a été de créer **des zones fraîches pour les enfants**. Ainsi, des arbres et des arbustes supplémentaires ont été plantés autour du bâtiment.

Enfin, il a été opportun d'ajouter du "bois mort", des grosses pierres aux abords de l'école **afin de développer la faune locale** et **du mobilier urbain en bois recyclé** (bancs et tables, un jardin pédagogique et un composteur) pour le confort des élèves.

### Le coût des travaux

Les travaux ont mobilisé **215 000 € HT** pour la partie voirie et **6 096 € HT** pour les espaces verts.

Ce projet a été rendu possible grâce au financement de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, à hauteur de **128 163 €**.



## Travaux pour l'assainissement des eaux usées

En raison de son vieillissement, la canalisation d'1,8 km, qui récolte les eaux usées à Conflans et à Labry, sera entièrement remplacée par le SIAJ d'ici 2025. Un chantier situé en contrebas du site du Pâquis.

**L'objectif de ces travaux sera double :**

- **Tout d'abord environnemental**, car le but du projet est de limiter les rejets d'eaux sales dans l'Orne, de protéger la biodiversité et de supprimer les entrées d'eaux claires parasites. **Ainsi, tous ces efforts réduiront notre empreinte carbone.**
- **Ensuite financier**, car les travaux réduiront le temps de fonctionnement des postes de relevage des eaux usées. Cela engendrera des réductions de dépenses énergétiques et allongera la durée de vie des organes de fonctionnement des ouvrages.

**Ce remplacement sera réalisé en quatre tranches, avec une fin prévue en 2025.**

**La saison culturelle se poursuit en 2024 !** Nous vous invitons à participer à des concerts et à des activités pédagogiques à la bibliothèque.

## Concerts

### Concert du nouvel an : *Midnight Swing*

Midnight Swing, c'est un groupe de six musiciens passionnés de Jazz et de Swing qui vous emmènent dans le monde magique des plus grands standards du Jazz et du Swing des années 20.

Dim 28 janvier - 14h00

8€ l'entrée (réglable par chèque ou espèces)

Salle des fêtes du Pâquis



### La Saint-Patrick : *Les Ménileux*

Groupe de musique rock celtique, Les Ménileux sont composés de huit musiciens passionnés. Laissez-vous emporter par des mélodies venant de la Bretagne, de l'Irlande, des Amériques...

Sam 9 mars - 20h30

8€ l'entrée (réglable par chèque ou espèces)

Salle des fêtes du Pâquis.



## Activités à la bibliothèque

### Activité créative : crée ton flocon en papier

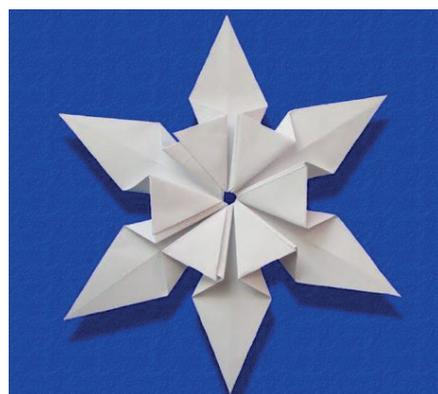
Récupère des pages provenant d'anciens livres afin de créer des origamis en papier ! Nous te donnerons des conseils pour chaque étape de pliage.

Mer 10 janvier - 14h00 - GRATUIT

10 - 13 ans

Bibliothèque Élise Fischer

Réservation obligatoire : 03.82.33.71.72 ou  
culture-communication.conflans@orange.fr



### Après-midi jeux de société

Plongez dans l'amusement ludique lors de notre après-midi jeux de société !

Profitez d'une expérience divertissante et conviviale entre amateurs de jeux.

Mer 28 février - 14h00 à 17h00 - GRATUIT

Ouvert à tous

Bibliothèque Élise Fischer

Sans réservation (limité aux places disponibles)





## PRÉSENTATION : Un service civique à la bibliothèque

Depuis septembre 2023, Ellie Machado--Bindler, une jeune jarnysienne motivée et volontaire, réalise un service civique afin de valoriser et animer la bibliothèque de Conflans, notamment grâce à des activités ludiques pour petits et grands. Nous lui avons posé plusieurs questions pour mieux cerner ses motivations :

*Qu'est-ce qui t'a motivée à faire ce service civique ?*

« J'ai candidaté à ce service civique pour réaliser une première expérience professionnelle dans un milieu qui m'intéresse. En effet, j'ai toujours aimé le climat des bibliothèques ; j'aime également lire, apprendre et discuter avec les gens. »

*Quelles sont tes missions pendant ce service civique ?*

« Ma principale mission est de donner vie à la bibliothèque. Ainsi, j'ai élaboré, avec le responsable des affaires culturelles de la mairie, des activités ludiques pour tous les âges. J'améliore également la communication du lieu et cela passe par la réalisation de supports de communication pour mes activités et des posts sur la page Facebook de la bibliothèque, parlant de livres qui pourraient être intéressants pour nos lecteurs. »

*Quelle est ton opinion sur ce service civique jusqu'à maintenant et que comptes-tu encore réaliser ?*

« Tout se passe bien, la bibliothèque est agréable, les lecteurs et l'association qui s'en occupe sont amicaux et à l'écoute. J'adore créer des activités et être avec les enfants pour les amuser et les conseiller ! J'aimerais pouvoir terminer tous mes objectifs avant la fin de ma mission comme, par exemple, la réalisation d'un flyer présentant la bibliothèque. »

**Vous pouvez venir à la rencontre d'Ellie jusqu'à la fin février 2024, pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque.**



## L'école de danse : ce qui s'est passé

Nombreux l'ont remarqué, **les cours de danse se sont arrêtés cette année à Conflans**. En dépit de nombreux efforts pour trouver un successeur sérieux à notre ancienne professeure de danse, notre appel est resté sans réponse. Malgré cela, **la perspective d'une réouverture de l'école de danse reste envisageable**.

### Déjections canines

**Le non-ramassage des déjections canines devient un problème récurrent dans notre ville.** Il est du devoir des propriétaires de ramasser les excréments de leur compagnon à quatre pattes. Cette pratique réduit les risques de propagation de maladies et crée des espaces publics plus agréables pour tous. Pour rappel, **l'abandon de déjections canines sur le domaine public est sanctionné par le code pénal.**

## CONFLANS PROPRE

*C'est l'affaire de tous*

### Le trottoir aux piétons !

**Il est rappelé aux automobilistes la nécessité de laisser les trottoirs aux piétons pour assurer la sécurité et la fluidité des déplacements de tous les usagers.** Laisser les trottoirs libres permet notamment aux personnes âgées, aux enfants, aux personnes à mobilité réduite, de se déplacer en toute sécurité. **La vitesse est limitée à 30 km/heure dans tous les quartiers de Conflans** et nous devons tous faire preuve de civisme, de tolérance et de respect d'autrui afin de mieux vivre ensemble, notamment dans les quartiers anciens (Logis conflanais) où le stationnement des véhicules peut parfois poser problème.

**Concernant les Logis conflanais, un arrêté municipal portant réglementation du stationnement dans ce quartier a été pris le 20 septembre 2023.**

**Il rappelle l'usage existant d'un stationnement unilatéral alterné semi mensuel dans les rues des Jardiniers, rue des Œillets, rue des Roses, rue des Violettes, rue des Pivoines, rue des Lilas, rue des Iris et rue des Tulipes.**

**Il précise que le stationnement reste autorisé des deux côtés tous les jours du mois dans les impasses (impasse des Lilas, impasse des Iris et impasse rue des Tulipes). Cet arrêté a été soumis aux forces de Police qui ont donné un avis favorable et qui ne manqueront pas de le faire respecter.**



## Collecte des déchets ménagers

Le Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères du secteur de Briey, de la Vallée de l'Orne et du Jarnisy (SIRTOM) rappelle les modalités de collecte qui s'appliquent depuis le 1er janvier 2023 :

### Les consignes de tri

"si c'est un emballage ou un papier, il se trie". Un emballage a pour vocation de transporter et protéger un produit (exemple : tube de dentifrice, fond de teint, pots de crème, barquettes, cartons, sachets...). **Les autres objets et jouets sont à déposer dans les sacs noirs de déchets ménagers.**

## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

### Papiers, emballages et briques en carton



### Emballages en métal



### Emballages en plastique



#### LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES **VIDER**, INUTILE DE LES **LAVER**, DÉPOSER DANS LE BAC  
SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

### La collecte du verre

Tous les emballages en verre se trient (pots, bouteilles, bocaux, flacons de parfum). Cependant, la vaisselle cassée et les objets en verre (miroirs) sont à déposer dans le sac de déchets ménagers.

### la collecte des encombrants

Pour les particuliers souhaitant évacuer leurs objets encombrants, le SIRTOM a mis en place un service téléphonique et un module de prise de rendez-vous sur son site internet [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr). Ce service personnalisé permet une organisation rationnelle du ramassage. De plus, la démarche est simple, il suffit de composer le 03 82 20 22 00 et votre interlocuteur vous communiquera une date de passage.

Seul le mobilier ménager est admis (tables, chaises, lits, armoires démontées, commodes, salons de jardin démontés, salons de jardin en plastique, sommiers, matelas et canapés).

## Tribune libre par l'opposition municipale



Le 20 septembre 2023, la municipalité a distribué dans les boîtes aux lettres un arrêté censé régler le stationnement au quartier du logis à Conflans. Celui-ci n'a fait que confirmer l'existant, à savoir un stationnement alterné semi mensuel des véhicules pour les voies : rue des Jardiniers, des Œillets, des Roses, des Violettes, des Pivoines, des Lilas, des Iris, des Tulipes, rien de nouveau où de spécial même les panneaux censés être installés existent déjà !

Les problèmes restent entiers : disparition des trottoirs, *impossible de circuler pour les personnes à mobilité réduite, pour les poussettes*. Dommage ! Pour un quartier où habitent un grand nombre d'assistantes Maternelles. Impossible pour deux voitures de se croiser. Ne parlons pas de la vitesse non respectée.

Daniel et Nathalie ont fait part du problème dans les questions diverses du conseil municipal du 15 septembre 2021. Les réponses qui leur ont été apportées étaient les suivantes : un rappel sera fait dans le prochain bulletin d'informations municipales et sur le panneau d'informations lumineux ainsi que sur la page Facebook de la mairie. Il faudra recréer des parkings car les foyers possèdent maintenant plusieurs véhicules (nous nous demandons pourquoi car les parkings sont vides !!! la photo le confirme) et revoir la circulation afin de permettre aux véhicules et aux bus de mieux circuler sans oublier de sécuriser les trottoirs.

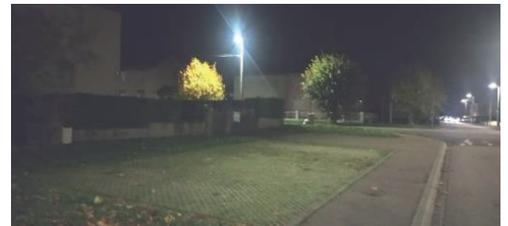
Nous sommes en fin d'année 2023, nous avons encore reçus plusieurs remarques de la part des Conflanais du quartier des Logis qui n'en peuvent plus, quand va-t-il y avoir un changement ? Une évolution efficace ! *Le quartier et les rues sont dangereux*. Il n'y a pas encore eu d'accident !

Nous relançons la demande par le biais de cette publication, peut-être aurons-nous plus d'écoute et de considération, ce n'est pas sans avoir évoqué à maintes reprises le sujet.



Pour information, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre par les parents de danseurs que l'école de danse municipale n'avait plus de professeurs de danse. Au conseil municipal du 6 septembre 2023, nous avons présentés les questions qui nous avaient été posées et nous avons été informés que l'école de danse sera fermée définitivement car le nombre de conflanais était minime vis à vis du nombre de danseurs inscrits, est-ce un bon motif pour fermer une école de danse ? Nous pensons que non.

Nathalie JOURDAN-CONGE et Daniel BALTAZARD



## Le festival « Rencontres Nature et Environnement »

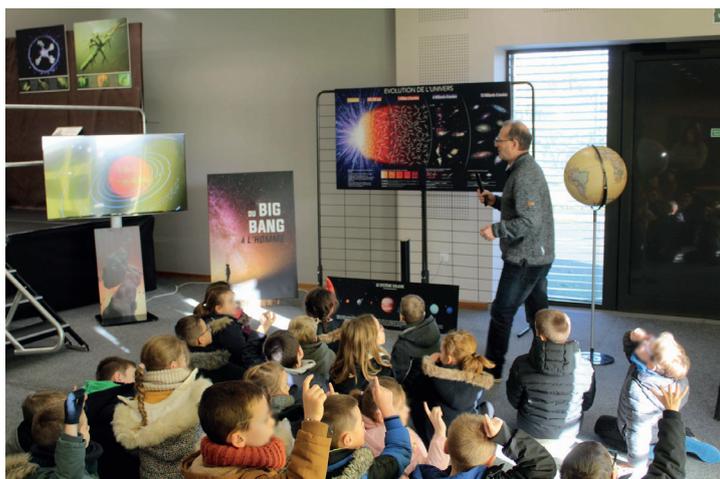
Pour sa neuvième édition, les Rencontres Nature & Environnement se sont déroulées les 25 et 26 novembre 2023, à l'espace de loisirs du Pâquis.

Sur le thème du changement climatique, cet événement a révélé une nouvelle fois toute la splendeur et la fragilité de la nature qui doit être protégée à tout prix.

Des conférences inspirantes aux ateliers ludiques et éducatifs, en passant par les expositions captivantes, chaque instant a été une exploration immersive de notre nature locale.

À travers les œuvres d'une vingtaine de photographes, les visiteurs ont pu admirer les couleurs vives des paysages verdoyants et les détails, même les plus petits, de notre environnement.

**Nous vous invitons d'ores et déjà, lors du dernier week-end de novembre 2024, à fêter les 10 ans du festival avec une belle programmation en perspective !**



Alain et Patrick, de Faune et Flore aquatiques de Lorraine, ont présenté l'histoire de l'Homme et de l'univers aux élèves de l'école Paul Bert !



Plus de mille personnes de tous âges se sont déplacées afin d'admirer les photos et les stands interactifs de nos exposants.

Le second semestre de l'année 2023 a été ponctué d'une fête et de 2 cérémonies : la cérémonie au bois de Labry, le repas des seniors et la commémoration du 11 novembre 1918. Revenons ensemble sur ces trois moments marquants.

### La cérémonie au bois de Labry et la cérémonie du 11 novembre 1918

Le 1er septembre, les Conflanais ont fait devoir de Mémoire. Les anciens combattants, les familles des victimes, les élus, le maire de Labry et des habitants ont rendu hommage aux victimes de la barbarie nazie.

À 17h30, au bois de Labry, Alain Lemey a prononcé un discours rendant hommage aux Résistants de notre ville, assassinés par les Allemands durant la seconde guerre mondiale.



Un moment solennel et fort s'est déroulé le 11 novembre 2023 : la commémoration du 105e anniversaire de l'Armistice de 1918. Notre ville perpétue le devoir de Mémoire, avec la participation des Conflanais et des représentants des associations. Notons cette année encore la présence des élèves de l'école Paul Bert, des jeunes sapeurs-pompiers volontaires du Jarnisy et des scouts de la troupe Saint-Martin de Conflans.



### Le repas des seniors



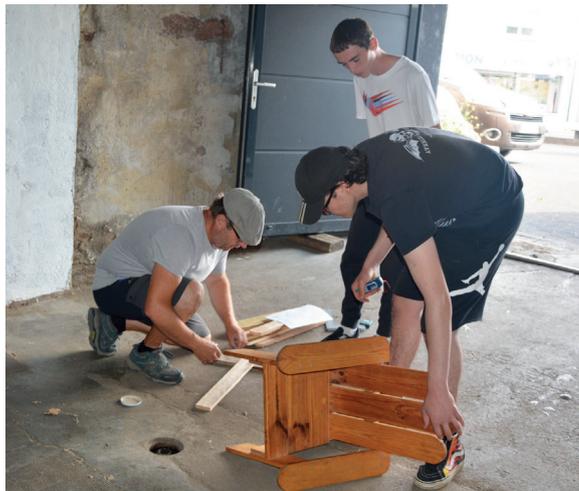
Le repas des seniors s'est déroulé le dimanche 22 octobre, dans la salle des fêtes du Pâquis. Une journée mémorable où nos aînés ont savouré de délicieux plats et partagé un moment de convivialité. Les heureux gagnants de la Tombola sont repartis avec une bouteille de Champagne !



## Les chantiers jeunes

Les Chantiers Jeunes ont eu lieu en juillet à Conflans ! **Pendant 2 semaines, 11 conflanais de 17 ans ont fabriqué du mobilier urbain avec des palettes en bois.** Des bancs, des tables et des chaises qui ont été offerts aux jeunes lors d'une petite cérémonie à la mairie !

Les encadrants du projet, Marie-Claude et Corinne des FRANCAS ainsi que Georges Macel de l'Ecomusée d'Hannonville, ont exprimé leur satisfaction de travailler **avec des ados assidus, souriants et surtout motivés.**



## Recensement 2024

En 2024, à la demande de l'INSEE et comme tous les cinq ans, Conflans-en-Jarnisy réalisera le recensement de sa population. **L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.**

### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez les instructions qui y seront indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

**Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous,** et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

**Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.**

### Les agents recenseurs de Conflans



Marion



Nadine



Sandrine



Christophe



Monique

# FAQ : la taxe foncière

La taxe foncière est un impôt généralement peu connu. Grâce à cette foire aux questions (FAQ), composée de trois interrogations souvent posées, nous vous invitons à mieux comprendre son utilité et son fonctionnement dans notre collectivité.

## Qu'est-ce que la taxe foncière ?

La taxe foncière est un impôt local prélevé en France sur **la possession d'un bien immobilier**, que ce soit une maison, un appartement, ou un terrain. Elle est payée annuellement par le **propriétaire du bien** et est utilisée pour financer les services publics locaux, tels que l'entretien des infrastructures, l'éducation, et d'autres services municipaux. **Le montant de la taxe foncière est calculé en fonction de la valeur cadastrale du bien, de sa localisation, et de diverses autres variables, et elle peut varier d'une commune à l'autre.**

## La ville de Conflans-en-Jarnisy a-t-elle modifié le montant de sa taxe foncière ?

**Non.** Dans un contexte économique et social tendu, et conscient des difficultés quotidiennes que peuvent rencontrer les Conflanais, le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 12/04/2023, voté le maintien du taux de la taxe foncière à **30.62 %** sur les propriétés bâties et à **33.08 %** sur les propriétés non bâties. Ces taux n'ont pas évolué à Conflans **depuis de très nombreuses années**, et restent inférieurs à la moyenne des taux des communes de même strate au niveau du département et au niveau national.

## Dans ce cas, pourquoi le montant de ma taxe foncière augmente ?

Il faut savoir que **le montant de la taxe foncière ne dépend pas que du seul taux voté par la commune.** Il dépend également, en premier lieu, de la valorisation des bases fiscales, décidée par **les services de l'État français** (en 2023, cette revalorisation entraîne une augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties). Et, en second lieu, de **la revalorisation du taux voté par l'intercommunalité** (2.42% en 2023 contre 2.25% en 2022), **des taxes spéciales, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (11.88% en 2023 contre 12.49% en 2022) **et de la taxe intercommunale GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

*Pour en savoir plus sur la taxe foncière :*

Rendez-vous sur l'onglet « Fiches pratiques par thème » du site **Service-Public.fr**, rubrique « Argent-Impôts-Consommation ».

Mairie de Conflans-en-Jarnisy  
Place Aristide Briand, BP n°30 - 54800 CONFLANS-EN-JARNISY  
Tél : 03 82 33 06 46 - Courriel : [commune.de.conflans@wanadoo.fr](mailto:commune.de.conflans@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.conflans-en-jarnisy.fr](http://www.conflans-en-jarnisy.fr)

Directeur de la publication : Alain Lemey  
Conception & rédaction : Mairie de Conflans-en-Jarnisy  
Impression : Prim Service